

Dictionnaire de la rature

DIRIGÉ PAR
GENEVIÈVE MARIE DE MAUPEOU
ALAIN SANCERNI
LYONEL TROUILLOT

un endroit où aller

ACTES SUD

P OUR CHOISIR les entrées de ce dictionnaire, nous sommes partis du principe que “les choses n’ont pas raison parce qu’elles existent”. Les *choses* sont ici les mots qui les pensent. Qui les pointent, les habillent, les cachent ou les taisent. Les dé-nomment parfois.

Il est courant qu’une loi nouvelle décide d’abolir un usage, un acte, un fait, une structure. L’usage, l’acte, le fait, la structure, la chose rejetée, inacceptable, sont ici le mot sur lequel la rature s’inscrit comme une sanction. La force de ce dictionnaire – et sa modestie –, c’est que, justement, il n’a pas force de loi, et se donne comme jeu, dans une tactique de l’opposition, de l’interrogation, mais jamais du pouvoir. La sanction n’aura d’autre effet que de proposer une lecture qui n’engage que le lecteur. Il y

a des mots qui peuvent résumer un geste à sa caricature ; des mots mesquins marqués par la petitesse du jugement ; des mots ratés faute du bon assemblage sonore. Il y a des mots qui rudent et qui jouent trop, et d'autres qui réduisent.

Raturer. D'amour. De colère. D'instinct. Mais aussi par fantaisie. Entreprise à la fois ludique et d'impertinence politique. Entreprise collective. Tuer à plusieurs "l'intelligence des mots anciens" ou leur pauvre musique. Attaques frontales et tirs groupés : récit, aphorisme, analyse, trope, acrobatie... Entreprise collective mais, au fond, résolument individuelle. Chaque contributeur reste libre de raturer à sa guise. L'individualité véritable ne réside-t-elle pas dans la rectitude subversive et joyeuse de l'élaboration de son propre lexique ?

Nous avons toutes sortes de raisons de croire que les mots qui suivent ne méritent pas d'exister.

DICTIONNAIRE
DE LA RATURE

Absence

Analgésique léger utilisé comme traitement de substitution de la mort, comme le chocolat pour l'héroïne. Permet au poète d'être un peu mort, sans trop et sans effets secondaires, et de continuer à produire une œuvre présumée immortelle. En cas d'usage abusif, un peu d'alcool suffit à nettoyer la blessure.

Adultère

Cette pratique très ancienne est plus familière au sujet masculin, pour qui elle est moins lourde de conséquences. Ulysse s'y adonna pendant vingt ans ; bravant le dieu* des morts, Thésée joua à ce jeu jusque

* Les mots suivis d'un astérisque sont l'objet d'une définition dans cet ouvrage. Preuve qu'il n'est pas facile de s'en débarrasser.

dans les Enfers. Pénélope n'y pensa jamais. Mme de Clèves y songea un temps* sans dépasser le stade du rêve et lui préféra la prière. S'ajoutant à celles du mariage*, dans des proportions qui restent à déterminer, ses désillusions furent funestes à Emma Bovary. Aujourd'hui très répandue chez les deux sexes, elle est protégée par le secret, et certains groupes militent pour sa légalisation.

La forme verbale (*adultérer*), qui tient de l'épreuve phonétique à cause de l'emplacement de la consonne alvéo-dentale, n'a pas survécu et a été remplacée par *altérer*, plus court et plus léger.

Adultérin, adjectif à consonance péjorative appliqué aux enfants pour signifier un déficit originel (voisinage métonymique avec *noir*, *juiif*, *arabe*), semble aussi avoir disparu. Mais le substantif existe encore, désignant l'acte d'amour sans l'intensité du plaisir qu'il procure (ex. : "Ils ont commis un adultère" plutôt que "Ils se sont donné du plaisir"), ni sa dimension affective ("Pendant cinq ans, ils se sont livrés à l'infamie de l'adultère" plutôt que "Pendant cinq ans, ils n'eurent que les embrassades furtives du lundi pour vivre leur amour").

[Obsolète*] Ne jamais utiliser comme adjectif épithète de femme. Seul usage recommandé, l'expression "les joies de l'adultère" (Pierre Louÿs).

Âme

Souvent suivi d'un complément de nom ou accompagnant un sujet dont elle serait la propriété : "l'âme des poètes" (anonyme), "objets inanimés" (Lamartine). Ses dimensions et attributs sont incertains : "petite", "grande" (Hugo) ; "noire", "belle"... (anonymes).

1. En matière de fantomologie, elle est considérée, dans sa représentation matérielle, comme "une ombre étalée sur le temps*". Mais son usage peut s'étendre à des domaines aussi variés que le cinéma (hors champ), la médecine* légale (inutilisable pour établir la cause du décès, sauf en cas de suicide), la pharmacopée (substance édulcorante autorisée dont l'effet placebo n'est pas, à ce jour, vérifié).

2. En biologie humaine : phéromone rare et précieuse, de composition chimique mal connue et de traçabilité incertaine. Son commerce fait l'objet d'un trafic intense, non réglementé par les conventions internationales, et donne lieu à des falsifications, à des surprises et à des désillusions majeures.